



COMPTE-RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 Août 2015

[Article L.2121-25 du C.G.C.T.]

L'an deux mille quinze, le 31 Août à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 24 Août 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES – M. NAVARRE – M. MATHIEU - Mme ALAPETITE – Mme SIMEON – M. VERGNE – M. COURTINE – Mme PIRONIN - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER – Mme GUILLEMAT – M. ESPINASSE – Mme BEURIOT – Mme MAHAUT - M. BERNARD

Excusée ayant donné procuration :

M. LOUBIER	à	M. LAVILLE
M. FLOQUET	à	M. NAVARRE
M. MARTINEZ	à	M. MATHIEU
Mme CHETTOUH	à	Mme BALICHARD
M. ESPINASSE	à	M. PRADIER

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 05.

M. Le Maire présente le compte-rendu de la séance du 15 Juillet 2015, qui est approuvé à l'unanimité sans modification

FINANCES

Affectation Compte Administratif Budget annexe d'Assainissement 2014

Mme MANDON explique que, suite à une erreur, les restes à réaliser de 12 543.96 € n'ont pas été pris en compte.

Il est donc nécessaire de régulariser l'affectation du CA 2014, à savoir

- Section d'investissement - Résultat de clôture : - 78 614.50 €
- Section de fonctionnement - Résultat de clôture : + 141 043.34 €

Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), Résultat de clôture + RAR.

Il est donc proposé :

- d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 91 158.46 € (faute de frappe de la fiche corrigée) afin de couvrir les besoins de financements
- De reprendre le solde, soit 49 884.88 € en excédent reporté.

Vote : Unanimité

URBANISME – OPÉRATION « CŒUR DE VILLE »

Choix de l'entreprise

M. NAVARRE expose que dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Ville, une consultation a été lancée concernant l'aménagement de la troisième phase du Centre Bourg (Cœur de Ville) de la commune d'AULNAT. Elle comprend la tranche 1 de la rénovation de la place de la Paix.

M. NAVARRE détaille l'analyse de l'offre.

L'entreprise la mieux disante proposée est l'**Entreprise RENON** (Solution variante)

Vote : Unanimité moins 1 Abstention (M. BERNARD)

PERSONNEL

Création de postes sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

M. Le Maire rappelle le cadre législatif de recours aux contractuels, et présente les besoins de postes à créer pour le fonctionnement des services municipaux, ainsi que les règles de rémunération proposées par la Commission du Personnel du 28 Juillet 2015 :

- 2 postes à temps non complet pour l'encadrement et la surveillance des élèves le temps du repas au restaurant scolaire
- 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet pour assurer l'animation des TAP
- 15 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer l'animation pendant les vacances scolaires dans les centres de loisirs
- 27 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet pour assurer la surveillance et l'aide aux devoirs
- 5 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour l'enseignement à l'école de musique
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet pour l'école maternelle

Avant le vote, M. Le Maire précise qu'un poste sera affecté à l'encadrement d'un élève en fauteuil roulant

Une Elue précise qu'il faudra voir, si la situation perdure, les aides possibles auprès du MDPH

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE

Convention d'Objectif avec l'UNICEF

M. Le Maire indique que l'UNICEF propose à la commune d'Aulnat de signer une « convention d'Objectif », en affirmation des actions menées au bénéfice de l'enfance et de la Jeunesse. Il est donc proposé que le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention.

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40